

COMPTE-RENDU DE REUNION

REF : SPP/19.0497

DATE : 03/12/2019 – Lieu : Dijon
(locaux d'Idéo BFC)

Objet : Atelier sur les indicateurs issus de l'OCS GE BFC

Organisation de la journée :

- Matin : atelier autour des besoins issus du SRADDET
- Après-midi : atelier autour des besoins des acteurs départementaux et locaux

Prochaine réunion :

A déterminer

Suivi du document :

Date	Version	Auteur	Action	Organisme
04/12/2019	0.1	Christel Marquet	Rédaction	IGN
12/12/2019	0.2	Loïc Gondol	Compléments	IGN
06/01/2020	0.3	Christel Marquet Loïc Gondol	Prise en compte des retours de la Région et de la DDT 70	IGN

Participants et liste de diffusion :

Participants – Organisme / Service	Personnes à informer – Organisme / Service
Matin	
Constance Aupetit CR BFC Luc Le Thorel CR BFC Franck Morel CR BFC Marie-Christine Bois DREAL BFC Jérôme Astier DREAL BFC Suzanne Nicey IDéO BFC Loïc Gondol IGN Christel Marquet IGN Vincent Liebard IGN	
Après-midi	
Yoann Dumon AER Mélanie Dugas Alterre BFC Sébastien Bard AUSB Caroline Petit AUTB Anthony Giso DDT 39 Frédéric Vandroux DDT 39 Pauline Cardona DDT 70 Bruno Decailloz DDT 70 Agnès Mangin-Philippe DDT 21 Françoise Boudon DRAAF BFC Dominique Frenay DRAAF BFC Franck Grossiord Maison de l'environnement FC	
+ tous les participants du matin	

Ordre du jourMatin

- Les grands axes du SRADDET
- La donnée OCS GE BFC
- Quelques exemples d'indicateurs
- Construction des indicateurs liés à l'OCS GE BFC

Après-midi

- La donnée OCS GE BFC
- Quelques exemples d'indicateurs, dont ceux imaginés le matin pour le SRADDET
- Construction des indicateurs liés à l'OCS GE BFC

Cet atelier a été animé à l'aide d'une présentation diffusée en complément de ce compte-rendu.

1. Informations importantes

Grands axes du SRADDET

Une présentation des grands axes du SRADDET est effectuée :

- accompagner les transitions énergétiques et écologiques,
- renforcer les centralités (quelle que soit leur taille) en privilégiant la sobriété foncière : enjeux autour du maintien de l'habitat et des activités dans les centres villes plus ou moins urbains
- mettre en place une logique de complémentarité autour de l'attractivité régionale

Le SRADDET définit également une armature urbaine, qui est une schématisation des territoires définissant des pôles structurants, qui représentent les zones sur lesquelles des évolutions doivent être mises en place en priorité. Cette première définition s'appuie sur le travail des 4 agences d'urbanismes de la région puis les SCoT ont la possibilité de redéfinir les priorités.

Les objectifs du SRADDET pour lesquels l'OCS GE pourrait permettre d'effectuer un suivi sont les suivants :

- objectif n° 1 : atteindre le zéro artificialisation en 2050, avec comme objectif intermédiaire de diminuer la courbe actuelle de 50% en 2035,
- objectif n° 14 : renouveler le modèle urbain pour une qualité urbaine durable : consolider la centralité et éviter l'étalement urbain, tout en conservant de la nature en ville pour contrer l'effet îlot de chaleur, et promouvoir la mobilité durable.

Les règles décrites dans le fascicule qui pourraient s'appuyer sur l'OCS GE sont les suivantes :

- règle n° 3 : réduction de la consommation de l'espace :
 - o vérifier que les objectifs démographiques et les besoins en logement sont cohérents avec la période passée,
 - o stratégie de diminution de la consommation en privilégiant l'utilisation du potentiel foncier ;
- règles n° 4 et 5 : encadrement des zones de développement structurant (habitat et activités) par les documents d'urbanismes (production d'énergie renouvelable et offre de transport à prévoir) ; logique d'emplacement entre les ERP structurants d'une part et les zones d'habitats et les offres de transports d'autre part.

Caractéristiques techniques de l'OCS GE

Plusieurs questions sont posées en séance :

- **Haies :**
 - o les haies ne sont pas représentées dans les données OCS GE car leur largeur est inférieure à la largeur minimale de saisie de 10 mètres,
 - o un projet « bocage » est actuellement en cours à l'IGN qui recense les haies. L'IGN doit apporter des précisions sur le calendrier de disponibilité des données.

- **Zones bâties** : à quelle distance sont agrégés les bâtiments pour créer les zones bâties lors des prétraitements ?
- ⇒ Réponse apportée dans ce compte-rendu : la distance pour agréger les bâtiments est de 10 mètres. Ci-dessous, un extrait du descriptif de contenu de l'OCS GE, disponible sur l'espace professionnel de l'IGN (http://professionnels.ign.fr/doc/DC_OCS-GE_1-1.pdf), qui détaille la méthode utilisée pour initier les zones bâties :

La méthode mise en œuvre pour produire la zone bâtie est la suivante :

- agrégation des bâtiments de la BD TOPO® situés à moins de 10 m les uns des autres, avec comblement de leurs décrochements de moins de 10 m ;
 - les surfaces bâties résultantes ayant une surface comprise entre 50 m² et 200 m² sont agrandies pour que leur surface soit égale à 200 m² ;
 - renouvellement de l'agrégation à moins de 10 m ;
 - suppression des surfaces résultantes de moins de 50 m² ;
 - les zones bâties obtenues, comprises dans l'ossature, le réseau routier, ferré ou hydrographique, sont supprimées ;
 - les surfaces comprises entre les zones bâties et à moins de 10 mètres de l'ossature, du réseau routier, ferré ou hydrographique sont ajoutées à l'ossature, au réseau routier, ferré ou hydrographique ;
 - les surfaces fermées de moins de 500 m² présentes au sein des zones bâties et situées entre bâti et réseaux sont ajoutées au bâti ;
 - suppression des zones finales de moins de 200 m².
- **Prairie permanente, prairie temporaire** :
 - Pas de distinction dans l'OCS GE (la distinction entre permanent et temporaire correspond à la dimension « Caractéristique » des prescriptions nationales,
 - Comment sont intégrées les données issues du RPG lors des prétraitements ?
 - **Parcs photovoltaïques** : comment sont-ils codés en OCS GE (usage et couverture) ?
 - Usage : US2 car production d'énergie
 - Couverture : en fonction du sol au-dessous

2. Indicateurs retenus

Les indicateurs suivants ont été proposés et retenus par les participants à l'atelier pour la suite de la construction des indicateurs :

1. Espace naturel, forestier, agricole, artificialisé et urbanisé et flux entre ces catégories
2. Identification des dents creuses (tous les espaces disponibles, comme les jardins par exemple, y compris les espaces entre les bâtiments)
3. Intensification (densification, reconstruction, changement d'usage) des espaces urbanisés de l'indicateur 1
4. Évolution des espaces urbanisés : étalement urbain vs densification (à regrouper peut-être avec l'indicateur 3 ?)

Commenté [AC1]: Il faudrait donner une définition plus précise des dents creuses car tous les espaces interstitiels entre les bâtiments ne peuvent pas être considérés comme dents creuses. Exemple de définition : une parcelle non bâtie de plus de 500 m².

Commenté [CM2]: Une définition plus précise sera proposée en mars, après étude de la faisabilité des indicateurs. Cette 1^{ère} définition servira de base pour échanger avec tous les acteurs et sera affinée pour répondre aux mieux aux besoins.

Commenté [AC3]: Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt fusionner ces deux points pour faire un indicateur « nature de l'artificialisation » avec une distinction en 3 catégories : extension, densification, mitage ?

Commenté [CM4]: Effectivement, nous avons également pensé à cette possibilité lors de la rédaction du compte-rendu. Compte-tenu du fait que cela n'a pas été évoqué lors de l'atelier, nous avons préféré laisser la liste tel quel. Cependant, lorsque nous étudierons de plus près les indicateurs et leur définition plus précise, il est possible que ces indicateurs fusionnent.

5. Densification en croisant l'usage résidentiel de l'OCS GE et le nombre de logements et/ou le nombre d'habitants (à regrouper peut-être avec l'indicateur 3 ?)
6. Potentiel de compensation (en particulier pour les zones imperméables situées dans les zones artificialisées). Il s'agit d'identifier des zones qui n'ont pas vocation à rester artificialisées, vues comme un potentiel de restitution à la nature.
7. Évolution des usages ([résidentiel](#), [production secondaire](#), [tertiaire et autre usage](#)) au sein des espaces urbanisés
8. Répartition des types de couverture du sol au sein de l'usage agricole (US.1.1)
9. Évolution de l'infrastructure routière (par rapport à la consommation foncière)

Commenté [AC5]: En distinguant 3 catégories : habitat ; équipements ; activités

Commenté [AC6]: Est-il nécessaire de cibler spécifiquement les infrastructures routières ?

Commenté [CM7]: C'est un thème spécifique identifié en séance par (certains) participants et qui fait partie de la liste finale des indicateurs cités en fin d'atelier.

L'indicateur 1 ne fait pas l'unanimité en termes de nom des espaces et de leur description. Si la définition proposée par le CEREMA convient à une partie des participants (en ajoutant un espace forestier), d'autres souhaitent avoir 2 grands espaces, naturel et artificiel, qui contiendraient eux-mêmes, les espaces forestiers et agricoles d'une part, et les espaces urbanisés et les réseaux de transport d'autre part.

Aucun consensus n'a été trouvé en séance. L'IGN proposera donc une définition d'un ou plusieurs indicateurs pour répondre au mieux aux besoins identifiés.

3. Emprise temporelle

Les évolutions seront calculées entre 2010/2011 et 2017/2018.

4. Emprises géographiques

Plusieurs emprises pour calculer les indicateurs ont été proposées lors de l'atelier :

- Commune,
- PLUi,
- SCoT,
- Découpage fonctionnel, aire urbaine (défini par l'INSEE),
- Armature urbaine, proposée dans le SRADDET,
- Dynamique autour des grands axes routiers de la région,
- Zone frontalière.

L'IGN précise que toutes les emprises de calcul des indicateurs sont possibles, dès lors qu'un fichier géographique est disponible et fourni par IDéOBFC à l'IGN, ou que les emprises sont définies par une liste de communes avec les codes INSEE correspondants.

À ce stade de la construction des indicateurs, les participants indiquent qu'il est trop tôt pour associer des emprises particulières à des indicateurs.

5. Suites de l'atelier

La suite de cet atelier est actuellement envisagée sous cette forme :

- 1^{ère} version des définitions plus précises proposée par l'IGN pour mars 2020,
- Mise à disposition de ces définitions auprès des participants pour échanges (via un espace en mode collaboratif et par téléphone si besoin) et affinage,

- Nouvel atelier sur le 2nd semestre 2020 pour présenter les indicateurs définis et retour des utilisateurs (a priori une fois que des données produites sur un département seront disponibles)
- Finalisation des indicateurs,
- Calcul et mise à disposition des indicateurs (lorsque la donnée OCS GE sera disponible sur l'ensemble de la région).

6. Actions

#	Description	Responsable	Echéance
	Étudier la faisabilité des indicateurs identifiés lors de l'atelier	IGN	Février 2020
	Rédiger et fournir à IDéOBFC la 1 ^{ère} version de définition des indicateurs	IGN	Mars 2020
	Mettre à disposition ces définitions sur un document collaboratif (ou plusieurs)	IDéOBFC	Mars 2020
	Fournir des informations sur le projet Bocage	IGN	Janvier 2020
	Fournir les informations sur l'utilisation du RPG dans les prétraitements	IGN	Janvier 2020
	Fournir le codage des parcs photovoltaïques dans la nomenclature OCSGE	IGN	Janvier 2020